

LANGUE et société

N° 8 Automne 1982

DEUX DESTINS QUI SE JOUENT

La francophonie hors Québec

Hubert Gauthier

3

L'anglophonie québécoise

Gary Caldwell

8

La Yougoslavie :
une mosaïque linguistique

Ilija Topaloski

13

Le balancier linguistique
dans les écoles de Vancouver

Eileen Yeung

16

Le choc culturel :
au delà des mots

Michael Argyle

19

Lettres à la rédaction

22

Note de la rédaction

Nos minorités de langues officielles ont-elles un avenir? Deux auteurs tentent ici de répondre à la question qui hante les Francophones hors Québec depuis des générations et angoisse aujourd'hui l'anglophonie québécoise. Hubert Gauthier a été pendant de nombreuses années l'un des chefs de file des collectivités de langue française des provinces à majorité anglophone. Le sociologue Garry Caldwell a suivi de près l'évolution socio-politique du Québec au cours des dix dernières années.

Les données du recensement de 1981 n'étant pas encore accessibles au moment de la rédaction de leur article, les auteurs ont fondé leur analyse sur les chiffres de 1971 et de 1976. Il y a cependant tout lieu de croire que les résultats préliminaires du recensement de l'an dernier ne sont guère favorables à ces minorités, comme l'indiquent les statistiques sur la langue maternelle que nous publions en page 12.

Du point de vue d'un Yougoslave, le Canada peut sembler avoir la vie facile avec seulement deux langues officielles. Ilija Topaloski décrit la complexité linguistique et culturelle de son pays et il nous fait voir que seul le respect intégral des droits linguistiques peut assurer l'harmonie sociale dans les pays multilingues.

Les administrateurs scolaires et les enseignants de Vancouver ont vu leurs schèmes d'enseignement bouleversés par l'arrivée, dans leurs écoles, d'un fort contingent d'enfants allophones. Eileen Yeung rend compte des difficultés et des tensions qui en sont nées, et indique les voies d'une solution.

Dans le dernier article, le professeur Michael Argyle qui s'intéresse depuis longtemps à la communication interculturelle nous montre que le succès en cette matière suppose, au delà de la connaissance des langues étrangères, celle des codes non verbaux qui expriment souvent bien mieux les valeurs profondes d'une civilisation.

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE
et société

N° 8, Automne 1982

revue d'information et d'opinion, est une publication trimestrielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Principal de l'école élémentaire Kennedy, Colombie-Britannique.

Henry Best

Recteur de l'université Laurentienne, Ontario.

Jean-Denis Gendron

Directeur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'université Laval, Québec.

John Godfrey

Recteur de l'Université de King's College, Nouvelle-Écosse.

John Gray

Chef du bureau d'Ottawa du Globe and Mail, Ontario.

Manon Vennat

Vice-président à l'administration
et Chef du contentieux,
AES Data Ltée, Québec.

Bernard Wilhelm

Professeur titulaire,
Université de Regina, Saskatchewan.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Directrice : Christine Sirois; rédactrice en chef : Marie-Andrée C.-Renaud; production : Roslyn Tremblay et Nevine Barsoum.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions à la rédaction à l'adresse suivante : Rédactrice en chef, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél. : (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de fournir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada
1982

Imprimé au Canada

Isolés culturellement, les 900 000 Francophones hors Québec ont bien du mal à maintenir leur identité. Si certains se résignent et s'assimilent, d'autres au contraire ont choisi de lutter pour leurs droits. L'auteur nous dit ce qu'il pense de la situation et suggère divers moyens de l'améliorer.



Né à Saint-Boniface, Hubert Gauthier a d'abord travaillé à la Société franco-manitobaine, puis au ministère manitobain de l'Éducation. Nommé directeur général de la Fédération des Francophones hors Québec, il a participé à la préparation des *Héritiers de Lord Durham*, vaste travail de recherche sur les collectivités francophones hors Québec. Depuis trois ans, il est membre du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

Les Francophones hors Québec ont-ils un avenir ?

HUBERT GAUTHIER

Depuis quelques années, les Francophones hors Québec ont présenté au public canadien plusieurs grands dossiers. Il y a eu *Les héritiers de Lord Durham*, *Deux poids deux mesures*, *Pour ne plus être sans pays*, *Un espace économique à inventer* et *À la recherche du milliard*, pour ne citer que les plus importants.¹ Ces documents qui portent sur les domaines social, démographique, économique, culturel, politique et de l'enseignement, décrivent la dure réalité que vivent quotidiennement les Acadiens, les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains et les autres Francophones de l'Ouest canadien.

Cette action a-t-elle réussi, malgré la publicité qu'elle a suscitée et une conscience accrue de la situation, à modifier les conditions de vie des quelque 900 000 Francophones hors Québec dont le français est toujours la langue maternelle, sinon la langue d'usage ? Où en sont les « progrès » claironnés par la classe politique — qui a toujours su récupérer à son bénéfice les problèmes de la francophonie hors Québec — et par certains grands commis de l'État ? Est-il réaliste d'envisager un redressement de la situation de ces communautés, d'espérer enrayer leur assimilation et d'assurer leur véritable épanouissement ? L'administration fédérale et leurs gouvernements provinciaux sont-ils leurs seules planches de salut ? Faut-il plutôt songer à renforcer et à développer leurs relations avec la plus importante communauté francophone d'Amérique, le Québec ? Doit-on s'interroger sur leur assimilation psychologique et sur leur reste de volonté réelle de survie ?

Ce sont là quelques questions que nous tenterons d'éclaircir en tenant compte du contexte actuel au Canada et des droits que garantit la *Loi constitutionnelle de 1982*, sans perdre de vue que, même regroupés en fédération (la Fédération des Francophones hors Québec), ces Francophones n'ont pas tous, en raison de l'histoire, les mêmes besoins ni les mêmes aspirations.

L'histoire

Les Francophones hors Québec forment deux groupes distincts, chacun ayant son origine propre. Les Acadiens, premiers habitants de la Nouvelle-France, sont les descendants

directs de colons français établis d'abord dans une île à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix. Port-Royal qui devient l'Acadie fut fondé en 1605. Aujourd'hui, malgré leur déportation massive en 1755, sous le gouvernement anglais, il reste d'importantes communautés d'Acadiens dans les provinces maritimes, la principale étant évidemment au Nouveau-Brunswick où l'on en trouve près de 240 000. Ayant vécu près de quatre siècles sur ce territoire, ils se considèrent comme un peuple distinct des Québécois et des autres Francophones du Canada. Comme celles des Québécois, leurs racines sont directement françaises. Le second groupe, installé en Ontario et dans l'Ouest canadien, est pour ainsi dire de souche québécoise, car la plupart de ses membres descendent des premiers Québécois venus dans l'Ouest expressément pour prendre possession de ces territoires.

Tout compte fait, ce sont les Acadiens, les Québécois et les Francophones de l'Ontario et de l'Ouest qui ont été les premiers à découvrir et à développer le territoire qui constitue aujourd'hui le Canada. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils se considèrent comme faisant partie de l'un des deux peuples fondateurs.

Minoritaires dans un pays qu'ils ont fondé

Les tableaux des pages suivantes veulent donner une vue d'ensemble de la répartition des Francophones hors Québec et du pourcentage de population globale de chaque communauté dans sa province. On remarquera, en comparant les données du tableau 1, que, bien qu'il y ait eu dans l'ensemble une légère augmentation du nombre de Francophones, leur importance par rapport à la population totale a diminué sur le plan national et dans toutes les provinces, sauf en Colombie-Britannique où le gain est minime (ce qui n'est pas réellement, comme on le verra, un signe de vitalité). Mais qu'en est-il au juste de l'identité et de la langue de ces 1 417 255 personnes qui, en 1971, se sont déclarées d'origine française. La réponse se trouve au tableau 2.

1. Des renseignements plus complets sont donnés à la rubrique Lectures choisies page 7.

TABLEAU I

POPULATION D'ORIGINE FRANÇAISE VIVANT HORS DU QUÉBEC

Distribution de la population d'origine française, par province (sauf le Québec) et pourcentage de cette population par rapport à la population totale de la province: 1931, 1941, 1951, 1961, et 1971.

Province	1931		1941		1951		1961		1971	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Terre-Neuve	—	—	—	—	9 841	2,7	17 176	3,8	15 415	3,0
Île du Prince-Édouard	13 962	15,9	14 799	15,6	15 477	15,7	17 418	16,7	15 325	13,7
Nouvelle-Écosse	56 629	11,0	66 260	11,5	73 760	11,5	87 883	11,9	80 220	10,2
Nouveau-Brunswick	136 999	33,6	163 934	35,8	197 631	38,3	232 127	38,8	235 025	37,0
Ontario	299 732	8,7	373 990	9,9	477 677	10,4	647 941	10,4	737 355	9,6
Manitoba	47 039	6,7	52 996	7,3	66 020	8,5	83 936	9,1	86 505	8,8
Saskatchewan	40 700	4,4	50 530	5,6	51 930	6,2	59 824	6,5	56 195	6,1
Alberta	38 377	5,3	42 979	5,4	56 185	6,0	83 319	6,3	94 665	5,8
Colombie-Britannique	15 028	2,2	21 876	2,7	41 919	3,6	66 970	4,1	96 550	4,4
Total	648 466	6,3	787 364	6,8	990 440	7,7	1 296 594	7,1	1 417 255	6,6

Note: Population d'origine française au Québec et pourcentage de cette population par rapport à la population totale de la province: 1931 — 2 270 059 (79%); 1941 — 2 695 032 (81%); 1951 — 3 327 128 (82%); 1961 — 4 241 354 (80,7%); 1971 — 4 759 360 (79%).

Source: Statistique Canada — Recensements de 1931, 1941, 1951, 1961 et 1971. N.B. Les données du recensement de 1981 touchant les groupes ethniques ne seront rendues publiques qu'en 1983.

Un examen, même sommaire, des chiffres de ce tableau illustre la régression dramatique de la francophonie à l'extérieur du Québec. Près d'un demi-million de Canadiens d'origine française ont affirmé en 1971 ne plus avoir le français comme langue maternelle, perte qui peut être considérée comme irréversible. En outre, 250 000 autres personnes qui reconnaissent être de langue maternelle française ont indiqué qu'elles ne l'utilisent plus. Il s'est donc effectué d'énormes transferts linguistiques², qui ont donné lieu, en dix ans, à un taux d'anglicisation considérable des Francophones hors Québec.

2. Une personne effectue un transfert linguistique quand elle adopte une nouvelle langue comme langue première de communication dans son foyer.

Les transferts linguistiques

Le taux d'anglicisation le moins élevé est au Nouveau-Brunswick (7,7 pour cent). Partout ailleurs il est très fort, de 26,9 pour cent à 69,8 pour cent. C'est au Nouveau-Brunswick et en Ontario que, d'après les statistiques, on retrouve 75 pour cent de ceux qui ont déclaré être de langue maternelle française et 82 pour cent de ceux qui disent l'utiliser chez eux. Ceci donne à penser que la rapidité de l'assimilation est inversement proportionnelle à la concentration de la population francophone dans une région.

Signalons qu'il y a d'abord une étape de « bilinguisation » massive dans cette population minoritaire, qui passe d'un unilinguisme à un autre en deux ou trois générations. Il est intéressant de

noter que seuls le Nouveau-Brunswick et l'Ontario comptent un nombre important d'unilingues français. Or, toutes deux ont des frontières avec le Québec. Les autres, il va sans dire, souffrent d'isolement géographique et culturel.

Chaque communauté de Francophones hors Québec a donc un poids relatif très différent. Si l'on tient compte également de l'importance des établissements en matière d'éducation, d'économie, de communication et en matière juridique, la situation des Acadiens du Nouveau-Brunswick et même celle des Franco-Ontariens, qui constituent les deux tiers des Francophones hors Québec, est très enviable en comparaison avec les autres groupes dispersés sur l'ensemble du territoire.

Le mythe de l'égalité

Depuis plusieurs années, on tente de faire l'équation entre la minorité anglophone du Québec et celle des Francophones hors Québec. Elles n'ont pourtant rien en commun.

Sur le plan démographique, toutes les statistiques montrent les tendances nettes du recul des effectifs francophones hors Québec et la vitalité linguistique des Anglophones du Québec. Dans le domaine socio-économique, les premiers ne sont, en général, pas aussi bien nantis que les seconds. De plus, il ressort des études que pour les Anglophones du Québec, l'unilinguisme n'a pas eu, jusqu'à ces dernières années, de conséquence néfaste sur leur revenu. Le Francophone, lui, ne pouvait espérer, même en devenant bilingue, avoir un revenu égal à celui de l'Anglophone unilingue et il devait même devenir bilingue pour éviter que l'écart de revenu ne s'accroisse. En matière d'éducation, le décalage est encore plus marqué. Non seulement les Francophones hors Québec n'ont pas le contrôle de leurs services d'éducation, mais ils sont souvent obligés d'accepter des compromis (écoles bilingues) qui, somme toute, ne représentent que des foyers d'assimilation. Pour leur part, les Anglophones du Québec possèdent leur propre réseau scolaire, du niveau élémentaire au niveau universitaire.

La minorité anglophone a toujours été traitée avec égalité, avec décence, voire avec respect. Les Francophones vivant à l'extérieur du Québec, pour leur part, sont dans une situation diamétralement opposée : mépris de leur langue et de leur culture. Il aura fallu, à titre d'exemple, attendre 90 ans de torts irréparables avant que justice ne soit faite au Manitoba. Et voilà que dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, le gouvernement fédéral a réussi à légitimer la collectivité anglophone au Québec, lequel reste soumis à l'article 133 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* alors que l'Ontario, où vit la majorité des Francophones hors Québec, y échappe. Voilà ce qui s'appelle consacrer des inégalités !

Les ravages de l'assimilation

Au-delà des chiffres et des faits vérifiables, il y a ce mal insidieux — cette assimilation psychologique — qui ronge

quotidiennement les individus, particulièrement ceux qui sont isolés géographiquement. Elle mine les communautés francophones dans leur fondement même et explique la perception négative qu'elles ont d'elles-mêmes. Encore aujourd'hui, on peut entendre dire, textuellement, « oui, mais les *jobs* sont anglais ici » ou encore « pourquoi me faire des ennemis pour rien », ou « moi, je ne suis pas raciste, je suis Canadien ». Ces expressions sont utilisées constamment, surtout par ceux et celles qui, à la longue, se sont faits à la situation. Ils cèdent à l'usure. Or, quand on commence à accepter que sa langue ne serve que chez soi, et qu'elle n'ait pas d'usage public, quand on craint de « choquer » son voisin en la parlant, en manifestant sa culture, c'est que l'assimilation est déjà bien commencée. On peut peut-être s'exprimer dans cette langue, en utiliser le vocabulaire, mais le mode de penser, le comportement en privé ou en public, la participation à la vie de la société ne sont déjà plus les mêmes. C'est ainsi qu'une collectivité perd l'usage de cet outil essentiel de développement qu'est une pensée propre. C'est cela l'assimilation psychologique.

Vouloir traiter ce cancer par une cure purement linguistique, c'est refuser de s'attaquer à la racine du problème. Il s'agit en effet d'une plaie sociale, économique et politique, qui envahit tout le tissu social, le réseau des communications, la manière de s'engager dans le monde du travail, de l'éducation, de la santé et de la justice. Parler de la volonté de survie dans ce contexte, c'est demander aux Francophones hors Québec de nager à contre-courant en déployant une énergie continuelle pour contrer les manifestations quotidiennes d'une vision du monde étrangère à la leur.

Le biculturalisme rejeté

Comme nous l'avons déjà dit, les Francophones hors Québec se sont toujours considérés comme un peuple distinct. Malheureusement, les autorités, même si elles ont déjà reconnu la thèse des deux peuples fondateurs, ne s'en soucient plus guère. La politique du multiculturalisme et l'évolution de la récente réforme constitutionnelle illustrent bien le cheminement des autorités fédérales vers une formule qui

« privilégie » juridiquement l'individu au détriment de la collectivité, ce qui réduit la communauté francophone à une minorité parmi d'autres.

Depuis quelques années, les démarches des Francophones hors Québec auprès de leurs municipalités, de leurs gouvernements provinciaux et fédéral visent toujours le même objectif : obtenir des outils véritables de développement grâce à une politique globale, à un pouvoir d'initiative, à des conseils scolaires français, au contrôle des municipalités françaises. Mais, jusqu'ici, on a systématiquement refusé de leur donner des moyens politiques, de partager le pouvoir qui leur permettrait, là où ils le peuvent encore, de relever les défis devant lesquels ils se trouvent.

Au gouvernement fédéral, on leur a répondu par des subventions. Le budget destiné aux principaux groupes de Francophones hors Québec est ainsi passé de quelque 2 millions \$ en 1976 à près de 20 millions \$ annuellement en 1981. Et tout occupés à la gestion de ces sommes importantes, les bénéficiaires oublient très souvent que l'essentiel a été escamoté. Quant au provincial, l'essentiel, fut, à peu de choses près, une fin de non-recevoir. Bien sûr, certains prétendront que des gains continuent de se réaliser. Pourtant l'égalité ne peut se concevoir de façon fragmentaire, mais plutôt comme un état de fait qui existe ou qui n'existe pas.

La Constitution : quelle illusion !

Le débat constitutionnel est maintenant terminé. L'inégalité la plus apparente que consacre la nouvelle Constitution ou, du moins, celle qui est la plus dénoncée par les Francophones, est celle qui fait des quelque 500 000 Franco-Ontariens, pris collectivement, des citoyens de deuxième classe. Pourquoi le Québec, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba doivent-ils faire les frais du bilinguisme institutionnel au bénéfice de leur minorité, et non pas l'Ontario ? Pourquoi pas les autres provinces ?

Il y a une autre inégalité, présentée de façon plus subtile, et dont les conséquences sont graves. Elle mérite donc qu'on s'y attarde davantage ; c'est le

TABLEAU II

TAUX D'ANGLICISATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

Nombre de Canadiens d'origine française, de langue maternelle française et qui parlent cette langue à la maison, et taux d'anglicisation¹ par province (sauf le Québec) en 1971.

Province	Origine française (A ¹)	Français langue maternelle (A ²)	Français langue parlée à la maison (A ³)	Taux d'anglicisation % (B)
Terre-Neuve	15 415	3 640	2 295	37,0
Île du Prince-Édouard	15 325	7 360	4 405	40,0
Nouvelle-Écosse	80 220	39 335	27 220	30,8
Nouveau-Brunswick	235 025	215 725	199 080	7,7
Ontario	737 355	482 045	352 465	26,9
Manitoba	86 505	60 545	39 600	34,6
Saskatchewan	56 195	31 605	15 930	49,6
Alberta	94 665	46 500	22 700	51,2
Colombie-Britannique	96 550	38 035	11 505	69,7
Total	1 417 255	924 790	675 200	26,9

1. Le taux d'anglicisation est calculé de la façon suivante :
langue maternelle - langue d'usage x 100 ÷ par langue maternelle.

(B) Fédération des francophones hors Québec, 1977, *Les héritiers de Lord Durham*, volume 1, p. 25

Source:

(A¹) Recensement du Canada 1971, Statistique Canada, Cat. 92-723
(A²) Recensement du Canada 1971, Statistique Canada, Cat. 92-725
(A³) Recensement du Canada 1971, Statistique Canada, Cat. 92-726

N.B. Les données du recensement de 1981 touchant les groupes ethniques ne seront rendues publiques qu'en 1983.

droit à l'instruction dans la langue de la minorité.

Que signifie en réalité l'article 23 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Pour les Anglophones du Québec, il consacre ce qu'ils possèdent déjà : des infrastructures solides, non seulement dans le domaine de l'éducation, mais également dans ceux de la santé et des services sociaux, de la vie parlementaire, administrative et judiciaire, grâce au bilinguisme institutionnel de la province de Québec. Ce sont des acquis qui leur permettent de vivre dans leur langue et non de survivre.

Tout ce que ce même article concède aux Francophones hors Québec, c'est le droit de lutter pour les acquis des Anglophones du Québec. Ce « droit »

fait déjà partie intrinsèque de leur vie de tous les jours : batailles pour de nouvelles écoles françaises, ou pour le contrôle de celles qui existent. Les experts constitutionnels ne semblent pas, non plus, s'être penchés sur les autres problèmes auxquels les Francophones hors Québec ont à faire face, comme l'absence de services français de garderie, de loisirs, de communications, de services sociaux et de santé, pour ne nommer que ceux-là.

Le débat n'a jamais tenu compte des joies et des peines de la vie quotidienne des Francophones à Saint-Boniface, par exemple. Et pourtant, ce sont à ces conditions de vie qu'il fallait à tout prix s'attaquer. Tout fut centré sur l'aspect juridique, sur une soi-disant charte des droits qui donne bonne conscience à certains.

Le Québec, un lieu de ressourcement
Le développement des communautés francophones hors Québec dépend étroitement de la vitalité du Québec. En niant les droits collectifs des Francophones, la Constitution tend à affaiblir les liens qui unissent ce groupe.

Les Québécois ne peuvent être indifférents à l'égard de ces 675 000 personnes qui ont gardé le français comme langue d'usage. Il leur incombe de faire de leur province le château fort de la francophonie. Le Québec doit être une source féconde d'inspiration, et plus encore, il doit continuer à poser des gestes concrets qui pourront contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de leurs compatriotes hors Québec. Avec lui, les Francophones hors Québec doivent faire preuve de vigilance constante pour défendre les droits les

plus vitaux des parlants français d'Amérique. Ils doivent également veiller à ne pas tomber dans les nombreux pièges (les subventions fédérales entre autres) qui pourraient les faire se dresser contre le Québec. Un Québec fort est la meilleure garantie de leur survie, sur tous les plans, linguistique et autres. Les Francophones, où qu'ils soient, ont tout intérêt à dresser conjointement des remparts partout autour de la francophonie. En ce sens, le regroupement, l'unité et la solidarité deviennent des valeurs extrêmement importantes. Des mesures doivent être prises pour que les Francophones hors Québec soient inclus dans le champs de rayonnement de la culture québécoise. Un conseil des Francophones hors Québec pourrait être créé à cette fin et, pourquoi pas, une politique d'accueil pour les Francophones hors Québec ayant choisi de vivre dans la belle province ?

Enfin, c'est par l'interaction avec un Québec politiquement fort et culturellement dynamique que les Francophones hors Québec pourront participer à un grand projet de développement ayant pour objet la vitalité de toute la collectivité francophone en Amérique. Peut-être qu'à ce moment-là, une

telle action de la part du Québec fera comprendre aux autres ordres de gouvernement ce que signifie véritablement le développement d'une collectivité francophone.

Il faut désormais que les Francophones hors Québec comprennent que l'alliance la plus prometteuse pour eux ne peut se faire avec le gouvernement fédéral. Les hommes politiques d'Ottawa ont en effet montré clairement qu'ils n'ont pas l'intention de s'occuper vraiment de la question française à l'extérieur du Québec. Ils ne veulent l'aborder que de façon fragmentaire, *ad hoc*, en traitant chaque cas individuellement sans se référer à une politique d'ensemble pour la francophonie canadienne.

Nul ne veut penser en termes de politique globale de développement, affectant l'ensemble du vécu des intéressés. Ottawa préfère donner l'impression que la question n'est que linguistique. Ottawa a laissé tomber les Francophones hors Québec. Ceux-ci doivent désormais se tourner vers leur seul allié naturel, le Québec.

Bien que cet article soit axé sur les relations des Francophones hors Québec

avec le gouvernement central et celui du Québec, il est entendu que ces Francophones doivent faire appel à leurs gouvernements provinciaux respectifs. Toutefois force nous est de constater que dans plusieurs cas, l'action de ces gouvernements oscille entre la passivité et les gestes *ad hoc* posés à la suite de luttes interminables. Par conséquent, les liens que doivent entretenir les Francophones hors Québec avec le gouvernement du Québec ne peuvent qu'inciter les autres gouvernements provinciaux à une plus grande sensibilité par rapport aux besoins des communautés francophones qu'ils devraient desservir.

Ainsi, les collectivités francophones hors Québec qui le peuvent encore doivent créer des institutions dont l'action dynamique locale produira des bases minimales garantes de développement et qui leur permettront de conclure des alliances plus profitables avec le Québec. Quant aux autres, elles doivent se donner des objectifs réalisables à court terme et cesser d'être la proie de toutes sortes de mirages. Il ne faut plus croire à une vie collective française intégrale là où elle ne sera jamais réalisable.

LECTURES CHOISIES

Alliance Québec, *Mémoires sur les minorités du Québec et leurs institutions. Premier mémoire : Enseignement*, Le Conseil, 1981.

Arnopoulos, Sheila McLeod, *Hors du Québec point de salut ?*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1982.

Caldwell, Gary, *Le Québec anglophone hors de la région de Montréal dans les années soixante-dix*, Conseil de la langue française, Gouvernement du Québec, 1980.

Cartwright, Donald C., *Official language populations in Canada: patterns and contacts*, Institut de recherches politiques, 1980.

Choquette, Robert, *L'Ontario français, historique*, Montréal, Éditions Études vivantes, 1980.

Clift, D. et S. McLeod Arnopoulos, *Le fait anglais au Québec*, Éditions Libre Expression, 1979.

Daigle, Jean (ed), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Centre d'Études Acadiennes, 1980.

Fédération des femmes canadiennes-françaises, *Femmes et Francophones : double infériorité*, Ottawa, 1980.

Fédération des Francophones hors Québec, *Les héritiers de Lord Durham* (2 volumes), Ottawa, 1977.

Fédération des Francophones hors Québec, *Deux poids, deux mesures (Les Francophones hors Québec et les Anglophones du Québec : un dossier comparatif)*, Ottawa, 1978.

Fédération des Francophones hors Québec, *Pour ne plus être ... sans pays*, Ottawa, 1979.

Fédération des Francophones hors Québec, *Un espace économique à inventer*, Ottawa, 1981.

Fédération des Francophones hors Québec, *Pour nous inscrire dans l'avenir*, Rapport du comité de la politique de développement global, juin 1982.

Fédération des jeunes canadiens-français, *La dernière jeunesse*, Ottawa, 1977.

Gouvernement du Québec, *La politique québécoise du développement culturel : Vol. 1 Perspectives d'ensemble : de quelle culture s'agit-il ?*, 1978.

Henripin, Jacques, Lachapelle, Réjean, *La situation démographique au Canada : évolution passée et prospective*, Montréal, Institut de recherches politiques, 1980.

Joy, Richard J., *Les minorités des langues officielles au Canada*, L'Institut de recherches C.D. Howe, Programme Accent Québec, 1978.

St-Germain, Claude, *La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires 1971-1972 à 1978-1979*, Gouvernement du Québec, 1980.

Vallières, Gaétan, *L'Ontario français par les documents*, Montréal, Éditions Études vivantes, 1980.

Depuis le début des années 70, l'évolution culturelle et politique du Québec a profondément modifié la vie des Anglo-Québécois. Les positions qu'ils adoptent face aux réalités nouvelles seront déterminantes non seulement pour leur propre avenir, mais aussi pour celui du Québec et du Canada.



Né en Ontario, le sociologue Gary Caldwell a obtenu un baccalauréat dans sa province, puis une maîtrise de l'université Laval. En 1971, il s'installe au Québec, enseigne aux universités Trent et Bishop et se joint à l'Institut québécois de recherche sur la culture. Il est également membre du Comité consultatif du ministère québécois des Communautés culturelles et d'Immigration.

L'anglophonie québécoise à la croisée des chemins

GARY CALDWELL

Hier encore, la notion d'Anglo-Québécois n'avait guère de signification pour la plupart des Canadiens. Elle était en tout cas absolument inconnue des Anglo-Québécois eux-mêmes qui, jusqu'au début des années 70, n'avaient vraiment pas le sentiment de vivre autrement que leurs compatriotes des autres provinces et ne pouvaient s'imaginer que leur mode de vie pût, un jour, être contesté. Depuis lors, les choses ont bien changé et personne ne s'étonne désormais que l'on mette en parallèle l'anglophonie québécoise et la francophonie hors Québec, ou que l'on s'inquiète de leur avenir respectif.

Faut-il pour autant que les Anglo-Québécois se mettent à désespérer ? Assurément pas ! L'Histoire nous offre en effet de multiples exemples de minorités qui, ayant pris conscience de leur situation, ont su faire preuve d'une vigueur culturelle et politique supérieure à celle de bien d'autres collectivités de taille comparable. Bien sûr, les Anglo-Québécois sont aujourd'hui, pour la première fois de leur existence, sur la corde raide; le retour en arrière leur est littéralement impossible et les risques de disparition ne sont pas négligeables. Aussi, les positions qu'ils adopteront dans la situation présente seront-elles d'une grande importance pour l'avenir du Québec et du Canada . . . sans parler de leur propre survie. Sans minorité non francophone, le risque est grand que le Québec ne devienne une société fermée, comme il est vraisemblable que le Canada cesse d'être ce qu'il est si l'on ne trouve aux contradictions franco-anglaises qui l'ont façonné depuis cent cinquante ans d'autres solutions que la séparation géographique absolue. Pouvons le raisonnement jusqu'au bout : si le Québec se séparait, une Amérique du Nord où les États-Unis seraient bordés au nord par une série de petits États n'aurait plus rien à voir avec celle que nous connaissons.

Que malgré leur petit nombre (un million) et l'hétérogénéité culturelle, religieuse et sociale, qui les caractérise, les Anglo-Québécois occupent, par rapport à l'avenir du Canada, une position aussi stratégique, devrait leur être une source d'inspiration particulièrement exaltante. Pourtant, ils sont davantage préoccupés par des questions plus immédiates comme leur démographie, la survie d'institutions qui leur paraissent

essentielles, l'adaptation et l'intégration au tissu social québécois et, enfin, l'édification — phénomène plus récent — d'un front politique anglophone à l'échelle de la province. Nous allons donc passer ces points en revue, dans leur aspect quotidien le plus concret avant d'examiner leur force culturelle et politique et les stratégies qui sont à leur disposition.

Une question d'effectifs

Lors du recensement restreint de 1976, le Québec comptait plus de trois quarts de million de personnes qui déclaraient avoir l'anglais comme langue maternelle. De ce nombre, les quatre cinquièmes demeuraient dans la région métropolitaine de Montréal. Si l'on y ajoute un autre quart de million de gens d'origines ethniques et linguistiques différentes qui ont adopté la langue anglaise comme moyen de communication, l'on n'est pas loin du chiffre si souvent cité de 20 pour cent (soit un million environ) d'Anglophones sur les quelque six millions d'habitants du Québec.

L'on peut, à juste titre, se demander si ce nombre se maintiendra étant donné que, proportionnellement, les Anglophones sont plus nombreux à quitter le Québec que les Francophones. Même avant l'accession au pouvoir du Parti Québécois en 1976, la propension des Anglophones à partir était au moins six fois plus forte que celle des Francophones. Comment se fait-il dans ce cas, que la population anglophone ait pu rester la même ? La réponse à cette question est très révélatrice en ce qui concerne la composition et le dynamisme, passés et à venir, de l'anglophonie québécoise.

La croissance naturelle n'a contribué depuis ce temps qu'à la moitié du renouvellement de la population anglophone. L'autre moitié est venue d'une immigration anglophone disproportionnée, d'une assimilation linguistique des Francophones et des Allophones¹ et d'une migration considérable d'Anglophones des autres provinces. C'est grâce à la combinaison de ces facteurs que s'est maintenue la proportion d'environ 20 pour cent, qui correspond à un équilibre

1. Néologisme qui, au Canada, désigne ceux dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

historique remontant au début du dix-neuvième siècle.

La menace qui plane sur cet équilibre depuis les années 60 ne résulte pas d'une évolution de la composition ou de l'origine de la population anglophone, mais plutôt des changements du côté francophone. La chute draconienne du taux de natalité, conjuguée à un renouveau de l'émigration francophone hors du Québec — d'abord vers l'Ontario puis vers l'Ouest — provoqué par la récession périodique de l'après-guerre, a diminué d'une façon marquée le taux de croissance des Francophones du Québec. Si les tendances des années soixante et soixante-dix s'étaient poursuivies, il y aurait eu plus d'enfants dans les écoles anglaises que dans les écoles françaises à Montréal en 1980.

Perçu comme une conséquence logique de la conjoncture, ce déséquilibre démolinguistique appréhendé provoqua un traumatisme national au Québec. S'étant juste retranchée idéologiquement dans le champ clos québécois après avoir décidé que l'assimilation au reste du Canada ferait de l'idée d'une nation canadienne-française une cause perdue, l'intelligentsia québécoise se trouvait maintenant devant une menace démographique interne. Cette prise de conscience collective conduisit à des actions politiques, à une législation linguistique (Loi sur la langue française en 1974 et la Charte de la langue française en 1978) et à une réorientation totale de la politique de l'immigration.

Il n'y a aucun doute que ces changements — et c'était leur raison d'être — ont influé sur l'évolution de la collectivité anglophone. L'immigration anglophone et allophone (dont plus de 80 pour cent s'assimilaient à l'anglophonie) a décliné et une génération de jeunes Anglophones est en train de quitter le Québec bien plus vite que la génération précédente.

Il faut cependant nuancer cette description plutôt noire de l'avenir démographique des Anglo-Québécois. On constate par exemple que certains Anglophones reviennent au Québec après avoir découvert qu'il y existe une qualité de vie difficile à trouver ailleurs. La natalité semble augmenter chez eux, perspective qui est d'ailleurs devenue

une réalité dans le groupe en âge d'avoir des enfants en dehors de la région métropolitaine de Montréal. Par contre, la stagnation générale des investissements et la désindustrialisation sont à l'origine d'une autre vague de départs qui pourrait s'avérer plus importante que la première vague « politique ». En outre, l'incertitude et les frustrations ressenties par certains éléments de la population anglophone pourraient changer la conviction née à la fin des années soixante : « Nous sommes Québécois et nous ne partirons pas d'ici . . . ». Les récents départs de plusieurs personnes de ce groupe ne sont pas très encourageants.

Il faut voir les choses comme elles sont. Coupée de ses sources habituelles de renouvellement, anémiée par l'accélération d'une émigration déjà importante, la population anglo-québécoise va en diminuant et ne représentera probablement plus très longtemps, comme ce fut toujours le cas, le cinquième de celle du Québec. Le processus est déjà entamé. Le nombre de jeunes Québécois anglophones maintenant en Alberta et les résultats provisoires du recensement 1981 relatifs aux nombreux départs de Montréal en sont des indications. Les résultats de ce recensement montrent sûrement un déclin de la population de langue maternelle anglaise, qui constitue le noyau culturel de l'anglophonie québécoise². Sa représentativité qui était de 13 pour cent en 1976 ne devrait plus être que de l'ordre de dix pour cent. Il n'est pas du tout impossible que, d'ici le recensement restreint de 1986, la proportion des Anglophones du Québec tombe de 20 à moins de 15 pour cent.

Cependant cette diminution de la population anglophone s'accompagnera aussi d'un changement de nature : l'anglophonie québécoise possédera une continuité et une stabilité qu'elle n'a jamais eues. À la fin des années 60, la moitié de la population active anglophone n'était pas née au

Québec. Il était donc extrêmement difficile que se forge une tradition culturelle et une conscience historique dans une collectivité ayant un taux de rotation aussi élevé. Actuellement, au contraire, les Anglo-Québécois sont partis à la redécouverte et à la reconquête de leur Histoire.

La survie des institutions

Si les perspectives démographiques sont malgré tout encourageantes en ce qui concerne la survie à long terme de l'anglophonie québécoise, il n'y a pour le moment aucune équivoque quant aux institutions. Leur recul est à la fois quantitatif et qualitatif. Des porte-parole très sérieux craignent la disparition totale, d'ici vingt ans, de toutes les institutions sociales anglophones au Québec.

Victime de la standardisation et de la bureaucratisation qui ont accompagné la modernisation du Québec dans l'après-guerre, le caractère communautaire des institutions sociales anglophones disparaît peu à peu, que l'on parle d'hôpitaux, de foyers pour personnes âgées ou d'organismes s'occupant des enfants. Non seulement pour les Anglo-Québécois, mais pour toute la province, la disparition de ces institutions serait très regrettable. La modernisation acquise, on est cependant en train de s'apercevoir que rien, aucun système de normes ni de contrôle, ne peut remplacer l'efficacité administrative et la qualité des rapports humains possibles lorsque la collectivité prend en charge ses propres institutions. Le jour viendra bientôt où l'on se rendra compte de nouveau que les particularités communautaires, qu'elles soient géographiques, religieuses ou ethniques, constituent une source d'énergie et un gage de responsabilité.

Les établissements scolaires anglophones font entre autres face à de multiples problèmes. Mis à part certains quartiers de Montréal, l'éparpillement de la population complique grandement le transport, aux niveaux primaire et secondaire. Après s'être maintenues relativement bien par rapport aux établissements francophones jusqu'à la fin des années 70, les inscriptions sont en train de diminuer très rapidement.

² Le déclin prévu par l'auteur est maintenant confirmé. Les Québécois dont la langue maternelle est l'anglais ne représentent plus que 10,9 pour cent de la population. Voir le tableau préparé par la rédaction à la fin de cet article; on y trouve les résultats du recensement de 1981 sur la langue maternelle, pour la province de Québec, Montréal et la ville de Québec.

Aujourd'hui, au moins un septième des familles anglophones envoient leurs plus jeunes enfants dans des écoles françaises. Ce fait met en relief, tout en l'aggravant, le caractère peut-être catastrophique de cette baisse des inscriptions. Comme il s'agit, dans la plupart des cas, d'enfants issus de l'élite anglophone, leur disparition du système scolaire de langue anglaise le prive de ses éléments les plus vivants et les plus exigeants en matière de normes et d'apprentissage du français. Notons par ailleurs que le traumatisme culturel actuel des Anglo-Québécois se reflète dans le paradoxe suivant : ce sont souvent ces mêmes parents qui mènent la campagne pour la défense des écoles anglaises, considérées comme le rempart de leur société.

La question de la survie des institutions scolaires anglophones a été brutalement exacerbée par la réforme scolaire que prépare le gouvernement. Comme le système primaire et secondaire anglophone constitue les assises les plus solides de l'appareil institutionnel anglo-québécois, la résistance à son démantèlement dépassera sans aucun doute tout ce qu'on a pu voir jusqu'ici.

L'une des dimensions rarement évoquée de l'univers anglo-québécois et qui, dans une grande mesure, comme le système scolaire aujourd'hui, a été longtemps l'un des fondements de la vie de cette population, est la complexité de ses institutions religieuses. Malgré leurs effectifs réduits, elles possèdent toujours une base matérielle importante héritée du passé. La génération actuelle commençant à s'intéresser davantage à son identité et à ses racines institutionnelles, il se pourrait fort bien qu'entraînée par le néo-conservatisme du moment, elle se tourne avec raison et profit vers ses églises. Il semblerait, à certains signes, que les dirigeants de plusieurs de ces entités religieuses soient déjà en train de relever le défi.

On sait mal où en est l'adaptation linguistique des Anglophones du Québec, ou du moins de ceux qui y sont restés. Alors qu'en 1970 seulement un quart d'entre eux pouvaient, selon les estimations les plus sérieuses, vivre socialement en français, les deux tiers en sont aujourd'hui capables. Pour ce qui est

de l'intégration, c'est-à-dire de la participation active aux institutions francophones au lieu d'un simple accommodement linguistique, la situation évolue très vite. On trouve maintenant partout des membres des professions libérales et des hommes d'affaires anglophones bilingues. Lorsque la génération actuellement à l'école primaire sera active dans la vie publique et sur le marché du travail, ces Anglophones « intégrés » pourraient bien être chose commune. Pour l'instant, plusieurs personnes se demandent si leurs enfants risquent l'assimilation ? Il y a plus de trois ans, l'historien Michel Brunet déclarait qu'en trois ans, les Anglophones du Québec ont réalisé une adaptation qui aurait pu leur prendre trente ans. Dans quelle mesure ce résultat est-il la conséquence d'un changement d'attitude de ceux qui sont restés au Québec, ou l'aboutissement d'un processus d'auto-sélection qui voit partir ceux qui ne peuvent s'adapter, cela est loin d'être clair.

Un militantisme nouveau

L'un des phénomènes majeurs dans la vie de l'anglophonie québécoise est un militantisme nouveau. Bien qu'ait existé au moins deux groupes « conscientisateurs » avant la victoire du Parti Québécois en novembre 1976, ce n'est que depuis cet événement que le monde des Anglo-Québécois est en ébullition. Les groupes locaux d'animation culturelle ont suscité la création d'associations régionales et de comités de recherches spécialisés. À ces groupes s'en sont ajoutés bien d'autres dont l'orientation était plus politique. De son côté, Alliance Québec a, dans une certaine mesure, réuni les groupes des deux types, culturels et politiques. Cette évolution tient à un durcissement des attitudes qui risque d'éclipser les réseaux d'animation culturelle, de recherche et de défense péniblement constitués depuis 1976. La difficulté des tests de langue pour les professions libérales, le choc causé par la mise en vigueur de l'affichage unilingue français et la réforme scolaire tant annoncée ont servi de catalyseurs à ce nouveau militantisme. La conscience d'une diminution des effectifs, l'incertitude entourant l'avenir de nombreuses institutions anglophones et le dépit qu'a fait naître la réélection imprévue du Parti Québécois en 1981 ne sont pas

non plus étrangers à l'instauration de la ligne dure.

Il n'est cependant pas interdit de penser que des forces plus modérées pourraient encore prendre le dessus. Cela s'est déjà produit lorsque le mouvement *Free Choice* fut dissous par ses dirigeants, lorsqu'ils comprirent que l'exercice du libre choix et la survie à long terme d'un Québec francophone étaient irréconciliables. N'empêche que, comme toutes les protestations en milieu anglophone, ce nouvel activisme reste fondamentalement défensif. On veut faire reculer le gouvernement sur l'affichage unilingue, maintenir les institutions anglophones et se faire accorder des emplois dans la fonction publique. Toutes ces revendications sont autant de réactions aux pressions du moment. Sauf l'affirmation de leur volonté de participer pleinement à la vie de la société francophone, les divers fronts anglophones n'ont pas encore montré beaucoup de créativité dans le domaine de ce que l'on pourrait appeler les stratégies culturelles. Très peu des positions prises vont au delà de la réaction, exception faite d'un « front uni » anglophone ou d'Alliance Québec. Et voilà justement le talon d'Achille de la position politique actuelle de l'anglophonie québécoise. Il est très difficile de mobiliser une clientèle qui n'a en commun, culturellement, que la langue anglaise ou, plus exactement, de ne pas être francophone de naissance.

Le défi culturel

S'il existe une alternative à la position essentiellement défensive des Anglo-Québécois, c'est celle que l'on pourrait qualifier de « défi culturel », et qui est fonction des possibilités latentes dont ils disposent et que nous évoquions au début de cet article. Quelles sont-elles ? À notre avis, elles se répartissent au moins entre quatre volets.

La plus importante de ces composantes est la créativité culturelle supérieure des minorités, dont les exemples fourmillent dans l'Histoire : les protestants de la République d'Irlande, les communautés de la diaspora juive et, bien sûr, les Francophones du Canada, pour n'en nommer que trois. La réapparition de l'intérêt pour l'Histoire, la composition

FRANCOPHONES, ANGLOPHONES ET ALLOPHONES AU QUÉBEC

Distribution de la population selon la langue maternelle, pour la province de Québec, Montréal et la ville de Québec en 1971, 1976 et 1981.

	1971					
	Français		Anglais		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Province de Québec	4 867 250	81	789 185	13	371 330	6
Montréal	1 819 640	66	595 395	22	328 180	12
Ville de Québec	458 435	95	18 035	4	4 030	1
	1976					
	Français		Anglais		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Province de Québec	4 989 245	80	800 680	13	444 525	7
Montréal	1 831 115	65	607 505	22	363 865	13
Ville de Québec	513 895	95	15 745	3	12 515	2
	1981					
	Français		Anglais		Autres	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Province de Québec	5 307 010	82	706 115	10,9	425 275	7
Montréal	1 936 215	68	520 490	18	371 635	13
Ville de Québec	554 775	96	15 585	3	5 720	1

N.B. Tableau préparé par *Langue et société*.
Source: Statistique Canada, Recensements de 1971, 1976 et 1981.

démographique et la culture de l'anglophonie québécoise présagent justement l'émergence de ce potentiel de créativité culturelle.

Le deuxième élément tient davantage à la situation géopolitique : la contradiction franco-anglaise vécue au Québec n'a rien d'une aberration en termes canadiens. Comme l'a si bien dit Herschel Hardin dans *A Nation Unaware*, c'est l'une des trois contradictions fondamentales de l'Histoire canadienne et dont la solution, ou la disparition, pourrait mettre fin à l'expérience politique que nous vivons depuis près de cent cinquante ans. Autrement dit, au lieu de considérer ce qui se passe

actuellement au Québec comme un dénouement ou une lutte contre l'ennemi, nous devrions y voir l'une des phases les plus chargées et les plus productives d'un processus aussi canadien que notre non-identité collective.

Il y a une autre justification plus spécifique de ces possibilités que l'argument canadien ci-dessus. Il se trouve que les minorités culturelles du Québec — qu'elles soient juive, italienne ou grecque — s'y sont maintenues bien mieux, en particulier à Montréal, que n'importe où ailleurs au Canada, voire en Amérique du Nord. Un paradoxe aussi flagrant est probablement le résultat de la situation de double majorité

qui a si longtemps été la règle au Québec. Compte tenu de cette particularité plutôt surprenante de l'Histoire du Québec, on peut prévoir que la préservation des minorités culturelles sera bien plus assurée au Québec qu'ailleurs. L'ironie du sort voudra peut-être même que les traditions culturelles britanniques se conservent bien plus longtemps au Québec qu'en Amérique.

Le défi sera de découvrir les moyens de faciliter l'épanouissement de diverses cultures anglo-québécoises plutôt que de chercher à nier leur originalité et leur dynamisme propres dans un processus imposé pour des raisons politiques. Il nous semble que le mouvement de création d'une unité anglo-québécoise à cette fin présente ce risque de négation. On devrait penser en termes de maintien des traditions culturelles anglo-celtiques, juives ou amérindiennes, par exemple, plutôt que de vouloir forger une culture anglo-québécoise qui n'existe pas encore.

Il y a finalement le défi de la convergence culturelle qui est aussi celui de l'ensemble de la société québécoise. C'est le défi de pouvoir demeurer une société ouverte, capable d'incorporer de nouveaux éléments culturels en réponse à l'évolution des conditions géopolitiques, économiques et démographiques, au lieu de se cantonner dans une attitude strictement défensive et de réaction.

La convergence culturelle signifie que le Québec survivra, mais qu'il ne sera plus nécessairement le même. Le Québec moderne a choisi l'ouverture au défi culturel, la stratégie de la convergence en est une manifestation. L'anglophonie québécoise a l'occasion de s'ouvrir à la créativité inhérente à cette démarche et de participer à la réalisation d'une évolution culturelle qui pourrait bien être la clé de l'avenir et de la survie du Québec aussi bien que du sien.

(Adapté de l'anglais)

Certains éléments de cet article ont paru dans *Le Devoir* du 4 février 1982, sous la signature de l'auteur.

LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS AU CANADA

Ces chiffres tirés de la base de données du recensement de 1981 (publication anticipée du 6 juillet 1982) indiquent, pour chaque province, le nombre de Canadiens qui ont le français, l'anglais ou une autre langue comme langue maternelle.

	Canada			
	1981	%	1976	%
Anglais	14 918 445	61,3	14 122 770	61,4
Français	6 249 095	25,7	5 887 205	25,6
Autres	3 175 640	13,0	2 982 630	13,0
Total	24 343 180		22 992 605	

	Terre-Neuve			
	1981	%	1976	%
Anglais	560 460	98,7	545 340	97,8
Français	2 655	0,5	2 760	0,5
Autres	4 565	0,8	9 625	1,7
Total	567 680	2,3	557 725	2,4

	Île du Prince-Édouard			
	1981	%	1976	%
Anglais	115 045	93,9	109 745	92,8
Français	6 080	5,0	6 545	5,5
Autres	1 380	1,1	1 940	1,7
Total	122 505	0,5	118 230	0,5

	Nouvelle-Écosse			
	1981	%	1976	%
Anglais	793 165	93,6	768 070	92,7
Français	36 030	4,3	36 870	4,4
Autres	18 245	2,1	23 630	2,9
Total	847 440	3,5	828 570	3,6

	Nouveau-Brunswick			
	1981	%	1976	%
Anglais	453 310	65,1	435 975	64,4
Français	234 030	33,6	223 780	33,0
Autres	9 065	1,3	7 495	2,6
Total	696 405	2,9	677 250	3,0

	Québec			
	1981	%	1976	%
Anglais	706 115	11,0	800 680	12,8
Français	5 307 010	82,4	4 989 245	80,0
Autres	425 275	6,6	444 520	7,2
Total	6 438 400	26,4	6 234 445	27,1

	Ontario			
	1981	%	1976	%
Anglais	6 678 770	77,4	6 457 645	78,1
Français	475 605	5,5	462 070	5,6
Autres	1 470 730	17,1	1 344 750	16,3
Total	8 625 105	35,4	8 264 465	35,9

	Manitoba			
	1981	%	1976	%
Anglais	735 920	71,7	727 240	71,2
Français	52 560	5,1	54 745	5,4
Autres	237 760	23,2	239 525	23,4
Total	1 026 240	4,2	1 021 510	4,4

	Saskatchewan			
	1981	%	1976	%
Anglais	770 815	79,6	715 685	77,7
Français	25 535	2,6	26 710	2,9
Autres	171 960	17,8	178 930	19,4
Total	968 310	4,0	921 325	4,0

	Alberta			
	1981	%	1976	%
Anglais	1 810 545	80,9	1 482 725	80,7
Français	62 145	2,8	44 440	2,4
Autres	365 035	16,3	310 875	16,9
Total	2 237 725	9,2	1 838 040	8,0

	Colombie-Britannique			
	1981	%	1976	%
Anglais	2 249 310	82,0	2 037 645	82,6
Français	45 615	1,6	38 430	1,6
Autres	449 540	16,4	390 535	15,8
Total	2 744 465	11,3	2 466 610	10,7

	Yukon			
	1981	%	1976	%
Anglais	20 245	87,4	18 940	86,7
Français	580	2,5	525	2,4
Autres	2 330	10,1	2 375	10,9
Total	23 155	0,1	21 840	0,1

	Territoires du Nord-Ouest			
	1981	%	1976	%
Anglais	24 755	54,1	23 085	54,2
Français	1 240	2,7	1 095	2,6
Autres	19 750	43,2	18 430	43,2
Total	45 745	0,2	42 610	0,2

Langue maternelle: première langue apprise et encore comprise.

Source: Statistique Canada

*On parle plusieurs langues en Yougoslavie.
En comparaison, le Canada a la vie belle à cet égard... Quoi
qu'il en soit, l'auteur estime que le développement
harmonieux des pays multilingues suppose une égalité
pleine et entière entre leurs diverses composantes.*



Ancien journaliste, Ilija Topaloski est membre du Parlement yougoslave, président de la Commission de vérification de l'identité des textes dans les différentes langues nationales de son pays et président du Groupe interparlementaire yougoslave. Macédonien d'origine, il a été, en 1945, l'un des signataires du Manifeste sur la langue littéraire macédonienne qui a assuré la reconnaissance officielle de cette langue.

Les droits linguistiques en Yougoslavie

ILIJA TOPALOSKI

Les langues ont toujours joué un rôle clé dans l'éveil des sentiments nationaux. Elles sont depuis longtemps considérées comme une composante essentielle de l'établissement et de la consolidation d'une société ou d'une nation, quels que soient sa démographie, sa superficie ou son économie.

Depuis quelques années, l'on s'est tout particulièrement attaché au statut des langues dans les pays regroupant diverses nations. Il existe beaucoup d'écrits à ce sujet, où sont discutées de nombreuses théories, mais il n'y a qu'un moyen de déterminer la valeur de ces analyses. C'est de se poser la question suivante : comment cela fonctionne-t-il dans la pratique ?

L'une des opinions les plus répandues entre les deux guerres mondiales était que l'industrialisation entraînerait inévitablement la prédominance d'une langue « majeure » et que la place des langues « mineures » et « secondaires » des pays multinationaux reculerait progressivement jusqu'à finir par tomber en désuétude. Cela s'expliquait en un mot : l'économie. L'évolution accélérée d'une société moderne très industrialisée exigeait la standardisation et la centralisation. Cela s'appliquait aux langues comme aux moyens de production. L'une des conditions fondamentales de l'expansion visée était une bonne communication dans une langue, et une seule.

Or les événements des décennies passées n'ont pas confirmé cette théorie. Bien au contraire, nous assistons au phénomène inverse. Ce sont précisément les pays industrialisés qui font face aux demandes les plus fortes et les plus bruyantes en faveur des droits des langues dites mineures, secondaires, non officielles ou réprimées depuis des siècles. On en voit des exemples précis en Europe (la Belgique, l'Angleterre et l'Espagne), en Amérique (le Canada) et ailleurs dans le monde. La révolution industrielle, qu'on la prenne au sens technique ou social, n'a donc pas réussi à liquider le multilinguisme mais plutôt, renforçant la base matérielle sur laquelle repose la société, elle a engendré des aspirations très profondes concernant un emploi équitable des langues éliminées pour des raisons historiques ou insuffisamment présentes, compte

tenu du progrès socio-politique, économique et culturel de ces pays.

Dans ces conditions, on comprend mieux la nature de certains incidents liés aux langues (mécontentements, accrochages politiques, etc.) qui se sont produits çà et là, et la nécessité d'en tirer des leçons utiles, dont l'une serait sans aucun doute qu'il est impossible d'assurer le développement harmonieux des pays multilingues sans que leurs langues ne bénéficient d'une égalité complète. Cela exige que tous les citoyens soient égaux sur le plan national en matière politique, culturelle et socio-économique, qu'ils parlent une langue « majeure » ou « mineure » ou qu'ils appartiennent à l'un des groupes ethniques minoritaires. En d'autres termes, on ne peut résoudre isolément les problèmes linguistiques qui sont une composante intégrale de l'évolution globale de la société.

L'expérience yougoslave

Il n'est pas facile pour un observateur étranger de saisir la complexité de la vie linguistique et sociale de mon pays. Du moins pas d'un seul coup, parce que certains aspects du système yougoslave déroutent qui vient de l'extérieur et ne correspondent pas aux schémas existant ailleurs. En outre, d'autres difficultés tiennent à ce que nos réalités socio-linguistiques sont quelquefois présentées avec une partialité qui met l'accent sur nos contrastes ou sur des expériences antérieures négatives.

Des auteurs donnent à l'occasion dans la poésie pour décrire notre situation. C'est ainsi que, parlant du caractère multilingue ou multinational de la Yougoslavie, un visiteur disait récemment que ce pays ressemblait à une mosaïque polychrome. Moins poétique, mais avec plus d'esprit, feu Jawâharlâl Nehru, ancien premier ministre de l'Inde, déclara un jour que la Yougoslavie était un pays ayant sept voisins, six républiques, cinq nations, quatre religions, trois langues, deux alphabets et un président de la république. Cette remarque amicale formulée par un homme tenu ici en haute estime contiendrait aujourd'hui deux vérités incomplètes ainsi qu'un point à clarifier.

Nations et nationalités

Commençons par les précisions. Les mots nation et nationalité ont en Yougoslavie un sens tout particulier. Une nation est pour nous faite d'un peuple dont la plus grande partie vit à l'intérieur des frontières yougoslaves, comme par exemple la nation serbe qui s'y trouve principalement, bien qu'il y ait également des Serbes en Roumanie et en Hongrie. Une nationalité est exactement le contraire, ce terme désignant une petite partie d'un peuple vivant en Yougoslavie alors que sa majorité est installée ailleurs, comme par exemple les Italophones yougoslaves, la majorité des Italiens habitant évidemment en Italie.

En ce qui concerne les demi-vérités, on recense chez nous plus de trois langues et, depuis la mort du maréchal Tito, la fonction de président de la république a été abolie et légalement remplacée par celle d'office du président de la République fédérale socialiste de Yougoslavie (la R.F.S.Y.). Il s'agit d'une fonction collective occupée par huit membres (un de chaque république et de chaque province), le président changeant tous les ans par rotation. Mais revenons aux langues. La constitution garantit l'égalité complète de toutes les langues des nations composant le pays, celles des six républiques et des deux provinces ayant, de leur côté, constitutionnalisé l'identité de statut des langues parlées sur leurs territoires. Si bizarre que cela puisse paraître, la Yougoslavie ne possède pas une langue officielle. Toutes le sont à tous les niveaux, des communes aux provinces, aux républiques et à la Fédération même.

Diversité linguistique

La langue la plus répandue est le serbo-croate que parlent environ 75 pour cent des habitants des républiques de Serbie, de Croatie, de Bosnie-Herzégovine et du Monténégro, ainsi que des deux provinces de Kosovo et de Vojvodine. Le slovène est utilisé dans la république de Slovénie, le macédonien, en Macédoine. Les deux provinces sont particulièrement riches en langues. La plus répandue au Kosovo est l'albanais, suivi du serbo-croate et du turc. En Vojvodine, la plupart des gens s'expriment en serbo-croate, auquel s'ajoutent le hongrois,

LA YUGOSLAVIE



le slovaque et le roumain, le macédonien y étant parlé dans quelques villages par des Macédoniens qui se sont réinstallés dans la province après la Seconde Guerre mondiale.

Une situation analogue, bien que moins complexe, existe dans certaines républiques. C'est ainsi qu'en Macédoine, outre le macédonien, l'albanais et le turc sont parlés par les Albanais et les Turcs qui y vivent. Il y a des Bohémiens un peu partout en Yougoslavie, mais c'est en Macédoine qu'a été publiée, il y a quelques années, leur première grammaire. Le kaléidoscope linguistique yougoslave est riche en éléments divers. J'ai dû condenser à l'extrême tous ces renseignements, m'efforçant pourtant d'esquisser une carte linguistique relativement claire de la Yougoslavie.

Coup d'oeil sur la Macédoine

Voyons les effets pratiques de l'application des principes constitutionnels yougoslaves sur l'égalité linguistique, en nous penchant sur un cas particulièrement intéressant, celui de la république de Macédoine. Ceux qui ont étudié l'histoire des Balkans savent qu'au neuvième siècle deux grands éducateurs nés en Macédoine, les frères Cyrille et Méthode, ont créé un alphabet au bénéfice des Slovènes d'Europe centrale. Du fait de onze siècles d'oppression étrangère, les peuples au sein desquels était née la littérature slovène n'ont eu le droit d'utiliser leur propre langue qu'à la création de la Yougoslavie moderne, au moment de la lutte nationale pour la libération, de 1941 à 1945.

Ni la langue littéraire ni la nation macédonienne n'étaient autrefois reconnues.

Il n'y avait ni écoles, ni livres, ni articles, ni dépliants dans cette langue, mais, dans une totale illégalité, de nombreuses proclamations politiques, des poésies patriotiques et d'autres textes qui virent le jour en macédonien, malgré les dangers de cette publication. Les enfants eux-mêmes étaient à l'époque punis si on les surprenait employant leur langue maternelle.

On a beaucoup fait en relativement peu de temps pour remédier à cette situation, et un professeur américain de l'université Harvard, M. H.G. Lunt, a pu écrire dans *A Survey of Macedonian Literature* que le macédonien bénéficie aujourd'hui « d'un statut comparable à celui des autres langues balkaniques ».

Ajoutons ici que les langues de toutes les nations et nationalités de Yougoslavie ont connu une renaissance comparable à celle du macédonien après la guerre. Cela a considérablement favorisé la cohésion et la coopération des différentes parties du pays.

En Yougoslavie, tout citoyen a le droit, lorsqu'il communique avec les organismes judiciaires ou d'autres organismes des républiques ou des provinces, qu'il s'agisse ou non de la sienne, d'utiliser sa langue maternelle. Il a également le droit à l'enseignement et à l'expression publique dans sa langue à tous les niveaux, y compris au parlement fédéral.

Le Parlement

Il n'est pas inutile, à ce propos, d'évoquer brièvement le fonctionnement du Parlement que nous appelons l'« Assemblée » de la R.F.S.Y. Une comparaison, même rapide, avec ceux de l'Est et de l'Ouest révèle immédiatement les profondes différences des principes fondamentaux qui leur sont propres.

La constitution yougoslave a officiellement institué le système de la délégation comme base de toutes les structures

socio-politiques, afin que l'harmonisation des intérêts divers de la collectivité nationale se fasse avec un maximum de démocratie. Notre Parlement comprend deux chambres : la Chambre fédérale et la Chambre des républiques et provinces ; quelle que soit sa population, chaque république délègue un nombre égal de représentants auprès de l'Assemblée, 30 à la première chambre et 12 à l'autre. Il en est de même pour les provinces qui ont chacune 20 représentants à la Chambre fédérale et 8 à la Chambre des républiques et provinces. La stricte observation de ce principe est capitale pour la stabilité interne et l'épanouissement global de la société yougoslave, la similitude scrupuleuse du nombre des délégués assurant l'égalité des nations et des nationalités du pays.

Lors des débats parlementaires, chaque délégué peut utiliser sa langue maternelle et ses interventions sont traduites simultanément dans toutes les langues des nations et des nationalités. Si par exemple un délégué d'origine italienne — la minorité italienne vivant dans la région frontalière proche de l'Italie — veut s'exprimer dans sa langue devant le Parlement, il est libre de le faire et les services techniques assurent l'interprétation simultanée nécessaire. Tous les documents comme les projets de loi, les analyses, les documents de travail et autres sont systématiquement publiés dans les langues des nations et des nationalités constituant la Yougoslavie, ce qui permet à chaque délégué d'en prendre connaissance et de les utiliser dans sa langue d'origine.

La commission linguistique yougoslave

Il existe un organisme très important : la Commission parlementaire spéciale qui garantit l'authenticité de tous les documents adoptés par l'Assemblée de la R.F.S.Y. et dont le nom officiel est Commission de vérification de l'identité des textes dans les différentes langues nationales de la Yougoslavie. La nature des travaux de cet organisme

est si complexe qu'il a été nécessaire de porter le nombre des membres à 29, ce qui s'éloigne de la pratique parlementaire. Outre les 15 délégués membres du Parlement, il y a 14 experts éminents : professeurs d'université et linguistes, ayant les mêmes droits et devoirs que leurs collègues. La Commission fonctionne en plénières lorsqu'il s'agit de sujets généraux et, pour les sujets particuliers, par services, qui sont au nombre de sept : serbo-croate parlé, serbo-croate littéraire, dialecte jékavien (croato-serbe) utilisé officiellement en Bosnie et en Herzégovine, macédonien, slovène, albanais et hongrois.

Chacun d'entre eux se compose de deux délégués membres du Parlement et de deux experts. On leur envoie, dans leur langue, les projets de loi et les textes législatifs et ils comparent ces documents aux originaux rédigés dans une autre langue yougoslave. Une fois que l'organisme a notifié par écrit aux présidents des deux Chambres qu'il a établi la fidélité de l'ensemble des textes dans toutes les langues, la procédure régulière d'adoption suit son cours, c'est-à-dire que les documents sont soumis au vote.

Les intéressés tiennent le plus grand compte des nuances linguistiques qui peuvent à première vue sembler insignifiantes, mais qui, si elles sont ignorées et non convenablement définies à temps dans chaque langue, peuvent ultérieurement se traduire par des interprétations différentes lors d'applications de dispositions judiciaires, avec toutes les conséquences fâcheuses que cela entraîne. La Commission a une tâche complexe, mais elle s'est peu heurtée à des problèmes juridiques issus de faiblesses de traduction, grâce, au moins en partie, à la qualité des spécialistes des langues qui en font partie.

(Adapté de l'anglais.)

Avec l'arrivée massive, dans les écoles de Vancouver, d'enfants venus d'horizons linguistiques plus que divers, administrateurs et enseignants se sont trouvés aux prises avec des problèmes inédits. Leur solution, nous dit l'auteur, sera fille de la compréhension mutuelle et des efforts de tous les intéressés.



Née à Hong Kong où elle était professeur à l'Université chinoise, Eileen Yeung a immigré au Canada

en 1969. Elle est maintenant professeur de langue à Vancouver et enseigne également à l'Université de Colombie-Britannique. Elle s'occupe activement du Comité d'organisation pour l'enseignement dans la langue du patrimoine et de l'Association pour l'enseignement de l'anglais langue additionnelle, dans sa province d'adoption.

Un défi de taille

EILEEN YEUNG

La composition ethno-linguistique de la population de Vancouver a considérablement évolué depuis vingt ans, avec cette conséquence que l'effectif scolaire de la ville — autrefois presque exclusivement anglophone et de race blanche — en est venu peu à peu à constituer une véritable mosaïque culturelle et linguistique. Mais bien loin de considérer cette réalité nouvelle comme un apport précieux pour l'ensemble de la collectivité, le grand public, et même des administrateurs et des enseignants, en éprouvèrent et en éprouvent encore de l'amertume. Pour certains, l'envahissement du système scolaire par autant d'Allophones (lisons ici ceux et celles dont l'anglais n'est pas la langue maternelle) équivaut à une intrusion et entraîne une baisse de la qualité de l'enseignement au détriment des enfants de langue anglaise.

Des classes unilingues

À la fin des années 50 et au début des années 60, on constatait que la structure des écoles de Vancouver correspondait pour l'essentiel, aux besoins de la majorité anglophone. La plupart des enfants d'immigrants venant de pays de langue anglaise, l'organisation de programmes de langues spéciaux n'apparaissait pas nécessaire. Ces élèves pouvaient, sans difficulté aucune, être mêlés à leurs camarades canadiens et suivre les programmes ordinaires. Les autorités estimaient par ailleurs que les quelques immigrants ne parlant pas anglais devaient recevoir le même enseignement que les autres enfants et qu'ils réussiraient en fin de compte à acquérir une compétence linguistique comparable à celle des Canadiens. Le principe sur lequel reposait cette théorie était que les enfants ont la capacité innée d'acquérir une langue par simple exposition, c'est-à-dire par osmose. Pour les responsables, une participation poussée aux activités scolaires (en comprenant ou non ce qui s'y passe), des contacts directs avec les locuteurs de la langue à apprendre et une exposition maximale à cette dernière, étaient tout ce dont les Allophones avaient besoin pour apprendre l'anglais.

Il est vrai que bon nombre d'enfants d'immigrants ont eu faire face à cette situation, souvent même avec beaucoup de succès. Aussi, les écoles de Vancouver restèrent-elles

fidèles à leurs objectifs éducatifs et aux programmes qui avaient jusqu'ici donné de bons résultats pour les jeunes Canadiens. La facilité aidant, on avait donc tendance, délibérément ou non, à négliger la minorité presque invisible d'enfants immigrés ou nés d'immigrants. La surveillance de leurs progrès scolaires était réduite au minimum et l'on en savait donc fort peu sur leur succès scolaire ou leur épanouissement social. Étant donné que l'organisation scolaire, les programmes et les méthodes pédagogiques n'étaient pas touchés par la présence dans les classes normales de quelques enfants non anglophones, les autorités n'éprouvaient pas le besoin d'agir. Aucune modification notable du tissu social ne pouvant toutefois rester longtemps inaperçue, il devint impossible de se cacher l'importance toujours grandissante de ce phénomène. Les conseils scolaires d'un peu partout dans la province se trouvèrent soudain aux prises avec la question de savoir s'il fallait ou non instituer des cours de langue.

Un problème réel et difficile

Le dossier était certes complexe. Sur le seul plan administratif, la dispersion de ces enfants compliquait l'établissement de programmes spéciaux et le suivi des progrès. L'un des problèmes était le très petit nombre d'écoliers ne parlant pas anglais dans certains districts scolaires; il y en avait rarement assez dans une école pour former une classe. La création d'un cours spécial exigeait donc, ou bien le transport de plusieurs petits groupes d'enfants venant de quartiers différents jusqu'à un établissement pouvant recevoir de 15 à 20 jeunes, ou bien la mise en place d'un corps de professeurs itinérants circulant quotidiennement entre diverses écoles où ces enfants apprendraient l'anglais en dehors des classes régulières, mais durant les heures de cours.

Vancouver porta son choix sur la première de ces formules, le pourcentage d'élèves non anglophones y étant considérablement plus élevé qu'ailleurs dans la province¹. On ouvrit donc dans un endroit central un nombre limité de classes

¹ Certaines banlieues de Vancouver — Burnaby, Richmond, Surrey — et Victoria optèrent pour la seconde solution à cause de l'éparpillement des familles concernées.

pour Néo-Canadiens ; il était entendu, par ailleurs, qu'ils devaient y rester sans retourner à leur école d'origine jusqu'à ce que leur connaissance de l'anglais soit suffisante.

Les difficultés ne tardèrent cependant pas à se multiplier, d'abord parce que la plupart des maîtres affectés à ces classes n'avaient reçu aucune formation les préparant à enseigner l'anglais langue seconde. L'inexpérience des administrateurs scolaires provoqua un transfert des responsabilités en faveur du Special Education Department. Ces classes s'apparentèrent bientôt, aux yeux du profane, à celles que l'on consacre aux enfants qui ont des difficultés d'apprentissage.

Nombre de parents immigrants prirent très mal la chose. La qualité douteuse des programmes offerts dans ce cadre n'arrangeait rien. D'ailleurs le succès de cette entreprise fut dès le départ compromis par le manque de crédits, d'enseignants qualifiés, d'orientation pédagogique, de matériel didactique, de coordination entre les enseignements spécial et régulier, et — surtout peut-être — d'intérêt public.

Le mouvement du pendule s'amplifie
Le début des années 70 vit une augmentation du flot d'immigrants s'installant à Vancouver, et des enfants arrivant à l'école à différents moments de l'année scolaire. En 1974, environ 34 pour cent des écoliers de l'élémentaire et 17 pour cent de ceux du secondaire parlaient chez eux une langue autre que l'anglais ou le français. Le profil linguistique de l'effectif étudiant étant désormais tout autre, le besoin de maîtres spécialisés se fit plus urgent et les administrateurs sentirent la nécessité de réorganiser les programmes afin de les adapter au nombre croissant d'enfants d'immigrés récents ou non. Ce revirement se manifesta de bien des façons. Il fut admis, par exemple, qu'il y avait des enfants nés au Canada pour lesquels l'anglais était une langue seconde, et au milieu des années 70, les classes pour Néo-Canadiens devinrent des classes d'anglais langue seconde (A.L.S.).

Vancouver fut le premier district scolaire de Colombie-Britannique à ouvrir des classes d'A.L.S. pour les

enfants connaissant peu ou pas du tout l'anglais. Les jeunes de neuf à dix-huit ans y étaient regroupés, dans l'école de leur secteur quand c'était possible, sinon, dans un établissement bien desservi par les autobus. Les autorités pensaient alors qu'un an de cours de langue intensifs suffiraient pour que les élèves travaillent ensuite normalement dans les mêmes classes que leurs condisciples canadiens.

Pourtant, une étude à long terme du groupe d'étude du Conseil scolaire de Vancouver sur l'anglais, menée de 1974 à 1977, révéla qu'un an dans une classe d'A.L.S. était le strict minimum requis pour des écoliers de cet âge. Il leur faudrait encore, disaient les membres du groupe, deux ou trois ans d'aide moins poussée dans un Centre d'enseignement de l'anglais (C.E.A.) pour qu'ils atteignent un niveau raisonnable par rapport à leurs camarades. Selon le groupe, les centres oeuvrant à la fois au niveau élémentaire et secondaire devraient :

se consacrer exclusivement à l'apprentissage intensif de l'anglais durant une courte période tous les jours. Les écoliers passeraient le reste du temps dans les classes normales. Les enfants se succéderaient au Centre par groupe de huit environ à la fois durant 40 à 60 minutes par jour pour y effectuer des travaux intensifs sous la direction des maîtres et avec l'appui d'auxiliaires pédagogiques.

L'admission s'y ferait à la sortie des classes d'A.L.S. ou directement « selon le niveau linguistique de l'élève ».

Vancouver a développé ses programmes pour les immigrants. Et depuis sept ou huit ans, les élèves des classes d'A.L.S. disposent de nombreuses formules nouvelles. De cinq à huit ans, par exemple, ils peuvent être inscrits à des cours primaires où les instituteurs insistent sur la stimulation et le perfectionnement linguistiques. Non seulement ils bénéficient d'une aide soutenue au tout début de l'apprentissage de cette nouvelle langue, mais ils sont suivis pendant la transition et le retour aux classes normales.

L'attention particulière accordée depuis quelques années aux besoins

individuels des écoliers et à leur intégration progressive, de même qu'au recrutement d'enseignants expérimentés a largement facilité l'adaptation des nouveaux élèves. Les programmes étant mieux pensés, les élèves se rendent désormais beaucoup mieux compte, à l'instar des maîtres, des progrès réalisés. Ces résultats ont bien sûr contribué notablement à faire accepter les classes d'A.L.S. par les parents immigrants et leurs enfants.

Les difficultés n'ont cependant pas disparu, car malgré l'amélioration qualitative des cours et l'attention individualisée plus poussée, il existe encore un sentiment général de frustration chez ces jeunes au secondaire. Nombre d'entre eux sont furieux de ne pas recevoir de crédits pour les études faites dans leur langue d'origine. Le temps passé dans une classe d'A.L.S. est considéré comme du travail préparatoire ; il ne donne pas de crédits. Autrement dit, ces élèves perdent deux, voire trois ans, tandis que leurs congénères anglophones canadiens progressent sans à-coups vers le diplôme de fin d'études. Cela se traduit dès lors par un taux d'abandon catastrophique avant la fin de la 12^e année.

Et simultanément, de nombreux parents déplorent la pénurie de cours orientés vers la formation professionnelle pour les jeunes qui ne pourront peut-être pas faire d'études post-secondaires. Il existe à l'heure actuelle un nombre limité de programmes préparant à l'emploi, spécialement conçus pour les élèves des classes d'A.L.S., mais ils ne fournissent pas nécessairement l'expérience professionnelle réelle qu'il faut pour avoir du travail.

De 1979 à 1981, le nombre de réfugiés et d'immigrants débarquant en Colombie-Britannique a complètement révolutionné la composition ethnique de la population scolaire de la province. En 1981, plus de 40 pour cent des écoliers de Vancouver, a-t-on calculé, venaient de foyers allophones !

De juillet 1981 à mai 1982, 1 000 élèves avaient déjà été orientés vers les classes d'A.L.S. et les C.E.A. de Vancouver, les arrivées s'y chiffrant encore à environ 90 par mois. Depuis juin 1981, le conseil a engagé à titre temporaire

ÉCOLES DE VANCOUVER

Effectifs scolaires et enseignants en anglais langue seconde de juin 1977 à mai 1982

Année	Nombre de professeurs	Nombre d'A.L.S.	Nombre de C.E.A.	Nombre d'élèves
Juin 1977	102	48	54	4 200
Sept. 1979	112	54	58	4 600
Sept. 1981	135	74	58	5 000
Mai 1982	150	87	59	6 000

au moins quatre nouveaux enseignants par mois pour répondre à la multiplication des inscriptions.

Un milieu très hétérogène

La répartition ethno-linguistique varie énormément suivant les secteurs de la ville. Jusqu'à 80 pour cent des enfants inscrits dans les écoles du nord-est et du sud-est viennent de foyers où l'on ne parle pas l'anglais. Certains établissements possèdent un groupe ethnique prédominant tandis qu'ailleurs, il peut y avoir une étonnante atomisation, avec 25 groupes linguistiques différents ou plus. À l'école élémentaire Lord-Strathcona située au coeur du quartier chinois, environ 85 pour cent des enfants appartiennent à des familles parlant divers dialectes chinois, les autres 15 pour cent étant constitués d'Amérindiens, d'Indiens et de Caucasiens. Et juste à un kilomètre et demi à l'est du quartier chinois, la plupart des enfants de la Britannia Community School sont italiens ou chinois.

Inutile de dire que les objectifs que se fixent ces écoles reflètent la situation. Les programmes d'enseignement interculturels y sont devenus une priorité. Non seulement les enfants doivent-ils apprendre la langue du milieu, mais il importe qu'ils s'y sentent à l'aise tout en se faisant un point d'honneur de conserver leur patrimoine individuel et de le partager avec leurs camarades venant d'autres horizons.

Cette réalité a manifestement joué sur l'organisation scolaire, le corps professoral et les programmes. Elle a modifié l'enseignement et influé sur la pédagogie. Étant donné les baisses d'inscriptions et les réductions de postes dans les établissements, l'afflux des immigrants et des réfugiés est un atout

appréciable pour les administrateurs et les enseignants. Les premiers sont maintenant mieux informés de ce qu'il faut pour des enfants dont les caractéristiques éducatives, linguistiques, culturelles et socio-économiques sont aux antipodes des nôtres et ils en tiennent compte. Les enseignants sont de leur côté plus réceptifs à l'idée d'envisager l'intégration rapide des élèves des classes d'A.L.S. aux cours normaux, en insistant particulièrement pour ce faire sur des matières linguistiquement moins exigeantes. La qualité des programmes, l'adaptation des contenus et le rythme des progrès individuels des enfants sont devenus des sujets hautement prioritaires.

Bien qu'il soit maintenant plus ouvert et plus sensible aux besoins des élèves des classes d'A.L.S., le grand public s'inquiète encore du niveau de l'enseignement qui est dispensé aux jeunes Anglophones et des effets que peut avoir sur eux l'intégration massive d'écoliers venus de ces classes. L'attention accordée aux classes d'A.L.S. soulève une très vive hostilité, les contribuables de Colombie-Britannique admettant difficilement d'avoir à financer des programmes destinés aux enfants d'immigrants. De l'avis général, l'immigration relève du fédéral et non des provinces, et il appartient au gouvernement fédéral de payer la note. Cette polémique nourrit depuis longtemps des débats houleux.

Étant donné la direction que prend le pendule linguistique, une nouvelle question va se poser — la création de cours visant les langues du patrimoine. Cette formation est assurée depuis longtemps par des groupes minoritaires convaincus, dans leurs centres communautaires. Mais voilà que la

controverse fait maintenant rage : serait-il opportun de prévoir un enseignement de ce genre dans le programme scolaire ?

De fait, les cours donnés après les heures de classe et en fin de semaine sont très fréquentés. Malgré le manque de crédits et de locaux officiels, ces écoles parallèles survivent et se développent dans les salles paroissiales ou dans les centres communautaires et culturels. Les minorités ethniques attachent à coup sûr une très grande importance à la sauvegarde et à la préservation de leur langue.

Du point de vue éducatif et linguistique, l'ajout d'une autre langue dans le bagage intellectuel est un réel atout et une nouveauté intéressante pour les enfants ayant déjà de bons résultats scolaires. Malgré cela, les autorités ne manifestent pas un grand enthousiasme devant l'enseignement des langues du patrimoine. L'organisation de tels cours est un vrai casse-tête. Si l'on décidait ce remaniement, offrirait-on cette formation pour toutes les langues des minorités ou opérerait-on une sélection ? Comment procéder alors, en fonction de l'administration, de la dotation, du financement, de la crédibilité et du besoin ? Qui paierait, la province ou le gouvernement fédéral ? Devrait-ce être une oeuvre conjointe ? Si les titres des professeurs qualifiés en la matière ne rencontraient pas les exigences requises pour le certificat d'enseignement dans les écoles publiques, faudrait-il prévoir des dérogations ? Comment le milieu enseignant réagirait-il à ces inégalités ?

C'est une tâche gigantesque que de voir à l'éducation d'enfants appartenant à un kaléidoscope ethnique et linguistique. D'autre part, si la société veut que tous ses jeunes, quelle que soit leur origine ethno-linguistique, bénéficient d'un enseignement de qualité, il est vraiment essentiel qu'établissements scolaires, collectivités, universités, administrateurs, enseignants, parents et élèves y travaillent ensemble. Sans cette collaboration, l'idéal visé restera lettre morte.

(Adapté de l'anglais)

L'incompréhension a toujours été au coeur des rencontres entre cultures différentes. Avec la multiplication des échanges entre peuples depuis la seconde moitié du 20^e siècle, les tensions culturelles ont eu tendance à se faire plus vives.



Michael Argyle est maître de conférences en psychologie sociale et membre du Wolfson College à

Oxford. Spécialiste en psychologie des relations interpersonnelles, il a publié et mis au point des articles dans d'importantes revues spécialisées. Il est l'auteur de *Social Interaction*, de *Psychology and Social Problems* et de *Social Encounters*. M. Argyle enseigne à Oxford et donne des conférences partout dans le monde.

La communication interculturelle

MICHAEL ARGYLE

Bon nombre d'entre nous avons à communiquer ou à travailler avec des gens de cultures différentes... et trouvons souvent la chose très pénible. Les difficultés linguistiques ne sont qu'un des problèmes possibles. Les systèmes de valeurs, les règles de comportement social et les signaux non verbaux sont aussi des facettes importantes de la communication interculturelle qui doivent être connues pour que les contacts humains se déroulent harmonieusement.

Les touristes sont à cet égard les plus touchés, bien que leurs contacts soient réduits dans le temps et ne nécessitent pas de connaissances allant au delà des situations les plus simples : repas, voyages, achats et taxis. L'internationalisme des hôtels leur masque largement les cultures locales. Ceux qui effectuent à l'étranger des déplacements de courte durée, que ce soit pour leurs affaires, à titre administratif ou universitaire, sont davantage confrontés à des réalités distinctes, bien qu'eux aussi descendent le plus souvent à l'hôtel et soient accueillis par d'autres expatriés. Ils sont donc quelque peu coupés des cultures locales, apprennent rarement la langue du lieu et sont, de toutes façons, fréquemment pris en charge.

Les agents commerciaux et les autres spécialistes dont les séjours à l'étranger peuvent atteindre cinq ans, les étudiants qui y passent de un à trois ans, les coopérants et les autres membres d'organismes bénévoles qui y restent au moins deux ans font face à des exigences bien plus grandes. Vivant dans des maisons ou des appartements, ils doivent se familiariser avec la culture locale et apprendre au moins à se débrouiller dans la langue du pays. Les difficultés sont en fait si grandes que, selon certaines études, jusqu'à 60 pour cent des agents envoyés à l'étranger par les entreprises ou des Volontaires de la paix américains ne peuvent mener leur mission à terme dans certaines régions, en particulier au Moyen-Orient et en Extrême-Orient.

On peut considérer l'adaptation à une autre culture et à ceux dont elle est le bien propre comme une « qualité sociale » comparable aux compétences requises pour enseigner ou pour interviewer. La communication interculturelle est cependant différente en ce qu'elle comprend toute une série de

situations et de comportements aux finalités diverses. Les visiteurs étrangers doivent quelquefois composer avec des situations ou des règles jusque-là inconnues, qu'il s'agisse de marchandage ou de réceptions officielles. Il peut s'avérer nécessaire de faire les choses les plus usuelles d'une manière nouvelle. Par exemple, on peut avoir à adopter une attitude plus directive avec les gens, comme assortir le conseil d'une certaine autorité ou devoir parer les relations d'un peu plus d'intimité. Souvent, une culture s'accompagne de certaines règles de conduite communes à des situations de toutes sortes. Les recherches en psychologie sociale ont permis d'identifier les principales causes de difficultés et le présent article illustre quelques-unes des sources de problèmes possibles.

Le choc culturel

Habiter dans un milieu autre que le sien produit souvent ce que l'on appelle un choc culturel. Il est fréquent chez ceux qui vont vivre à l'étranger pour la première fois, spécialement lorsqu'ils se retrouvent dans un monde culturel très différent. Le choc peut durer six mois ou davantage. Ceux dont le séjour reste limité, un an par exemple, passent en général par trois stades. D'abord, ils sont ravis, adorent le pays et sont chaleureusement accueillis. Ensuite, ils font face au quotidien et les choses deviennent plus difficiles ; ils se restreignent à la fréquentation d'expatriés et subissent à un degré plus ou moins grand le choc culturel. Au troisième stade, enfin, ils ont appris à mieux s'adapter... et ils ont hâte de rentrer chez eux. Ce retour peut d'ailleurs causer de nouveaux problèmes, si le « rapatrié » sent qu'il s'accompagnera d'une perte de statut ou d'une vie plus banale.

Un autre aspect important des problèmes de communication interculturelle est de savoir jusqu'où il faut s'intégrer au style de vie local. Que ce soit en Afrique ou dans les autres pays du Tiers Monde, les Européens et les Américains découvrent habituellement que l'on ne s'attend pas à ce qu'ils s'habillent à la mode du pays, ni ne se plient au protocole traditionnel des salutations ou des remerciements. On les considère comme des visiteurs et l'on s'attend à ce qu'ils se conduisent ainsi. Pour ceux dont les séjours sont de plus longue durée, une meilleure adaptation à la vie locale, et en particulier

l'apprentissage de la langue, deviennent une norme. Aux États-Unis, on attend du nouvel arrivé qu'il se conforme aux règles générales, probablement à cause du phénomène d'assimilation des immigrants qui fait partie de l'histoire du pays. Dans les endroits où l'on n'exige pas cette entière conformité, il est tout de même entendu que l'arrivant aura vis-à-vis de la culture locale une attitude positive, s'abstenant de se plaindre ou de critiquer.

Nombreuses sont les cultures où un visiteur, surtout lorsqu'il n'est que de passage, se sent très à l'aise malgré son ignorance de la langue. Mais il ne communique pas vraiment avec la population et ne peut donc assimiler les caractéristiques culturelles véhiculées par le langage.

Il existe dans la plupart des cultures des formes établies de politesse qui risquent d'être trompeuses pour ceux qui les ignorent. Elles peuvent prendre la forme de l'outrance ou de la modestie. Les Américains, eux, posent des questions qui sont en réalité des ordres ou des exigences : le « Would you like to...? ». Certains mots ou modes d'expression font partie des convenances, par exemple pour demander un rendez-vous à une jeune fille, pour

manifestar son désaccord lors d'une réunion de comité, pour présenter les gens, et ainsi de suite. C'est ainsi que la trop grande franchise de Volontaires de la paix américains a souvent perturbé aux Philippines des relations sociales jusque-là harmonieuses. Les codes de la conversation respectent des structures culturelles et la séquence à peu près universelle question/réponse n'existe pas dans certaines cultures africaines où l'information est une chose précieuse qui ne se donne pas aisément. Le mot « non » est rarement utilisé dans certains pays d'Asie où le « oui » peut vouloir dire « non » ou « peut-être ». Dire non aboutirait à faire perdre la face à son interlocuteur.

Il existe également des différences culturelles dans les communications non verbales : expressions du visage, regards et autres moyens utilisés pour exprimer les émotions et les opinions. Selon plusieurs études, si l'on habitue des gens d'une culture A à utiliser les signaux non verbaux d'une culture B, par exemple le regard et la distance corporelle, ils seront davantage appréciés par les membres de cette deuxième culture. L'expression faciale est à cet égard le facteur le plus important. Les principales différences culturelles correspondent à ce que Paul Ekman

appelle les « règles d'affichage » sur la manifestation des émotions. C'est ainsi que les visages des Japonais expriment rarement des émotions négatives comme la tristesse.

Autre élément culturel non verbal, le regard, dont l'intensité peut avoir des sens très variés. Lorsque se rencontrent des gens appartenant à des cultures différentes, un regard trop bref peut sembler être un manque d'attention, une impolitesse ou de la fausseté ; un regard trop insistant pourra être jugé irrespectueux, menaçant ou insultant. Il en est de même pour les attitudes qui peuvent être très dissemblables : les Arabes se tiennent plus près de leur interlocuteur et lui font davantage face que les Américains.

Le contact corporel est monnaie courante dans certaines cultures, tandis que d'autres le limitent très strictement. Parmi les cultures « de contact » figurent celles du monde arabe, de l'Amérique du Sud, du Sud de l'Europe et de certaines ethnies africaines ; l'intensité du regard étant prononcée chez tous.

Les salutations comportent des protocoles d'une variété infinie, parmi lesquels l'inclination chez les Japonais et les mains jointes chez les Indiens. Le hochement de la tête, de gauche à droite, signifie le désaccord dans la plupart des pays de l'Ouest, alors qu'en Grèce et dans le Sud de l'Italie il se manifeste par un relèvement brusque de la tête.

Les aspects non verbaux de la vocalisation varient également d'une culture à l'autre. Les Arabes parlent très fort



Originaire de Montréal, Josh Beutel est caricaturiste depuis 10 ans. En 1978, il entre au New Brunswick

Telegraph-Journal de Saint-Jean, à titre de caricaturiste de la page éditoriale.

Comme il est affilié à une association nationale de distribution, ses œuvres sont publiées simultanément par plusieurs journaux. Elles sont également reproduites par de nombreux journaux et périodiques nord américain.

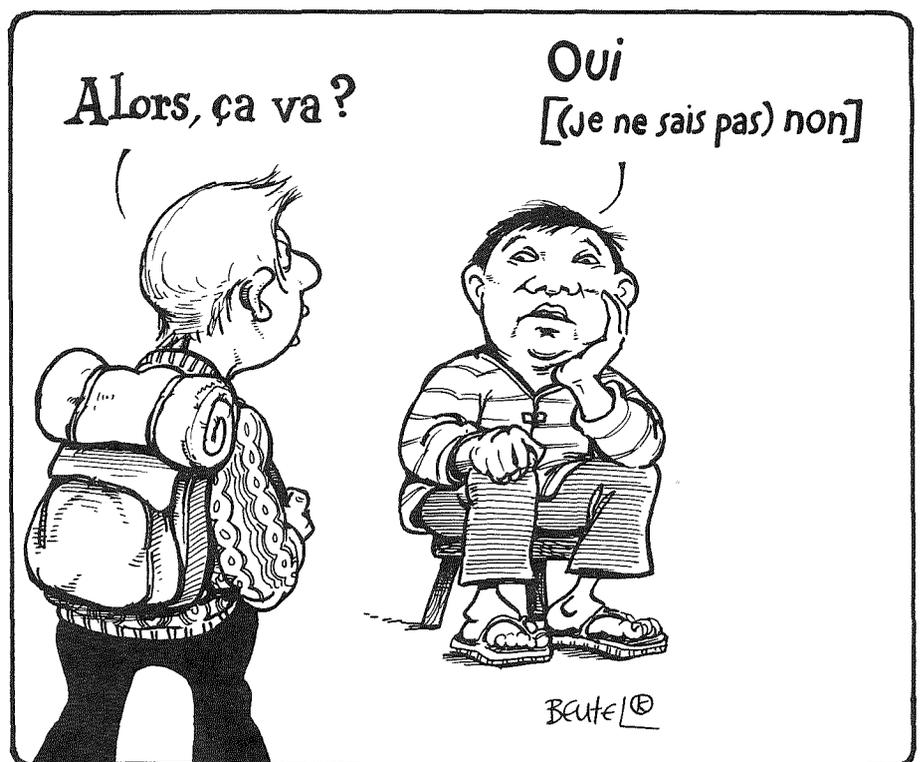
et donnent l'impression de crier. Les Américains parlent plus fort que les Européens et ils donnent l'impression d'être sûrs d'eux.

Les comportements correspondant aux différentes situations obéissent à des règles particulières à chaque culture comme en témoigne la conduite automobile à droite ou à gauche. Ces règles sont très utiles pour l'harmonie des comportements. Cependant, elle peuvent causer des embarras dans certains domaines : corruption, népotisme, cadeaux, achats et ventes, boire et manger, ponctualité, disposition des invités à table et religion. Dans les pays aux cultures en évolution, il existe souvent deux corps de règles, les modernes et les traditionnelles, en ce qui concerne, entre autres, l'autorité parentale, les cadeaux, le respect de l'heure et la place de la femme.

L'assurance, ou la dominance, si on l'oppose à la soumission, est l'une des principales variables des comportements sociaux. Aux États-Unis, elle fait partie du bagage que l'on inculque en matière de rapports sociaux, en réponse sans doute au désir de paraître sûr de soi. Le mouvement féminin américain s'intéresse tout particulièrement à ce facteur assurance, ou confiance en soi.

Dans certaines cultures, en Chine en particulier, l'excès d'assurance n'est pas spécialement apprécié, la soumission et le maintien de relations sociales agréables étant situés bien plus haut. En Grande-Bretagne, le moteur des relations humaines est l'amitié.

Ne pas perdre la face est extrêmement important au Japon et, un peu moins peut-être, dans d'autres régions de l'Extrême-Orient. Il faut des connaissances spéciales pour éviter de la faire perdre aux autres. On a ainsi constaté que des étudiants d'Extrême-Orient ayant subi un échec se détachaient complètement de la personne qui leur en avait fait part. Dans une négociation, il faut savoir faire des petites concessions qui permettent à l'autre de donner son accord. Lors des réunions, il faut veiller soigneusement à l'expression des désaccords ou des



critiques et éviter les situations de rivalité.

Il est parfois impossible de comprendre certains aspects de la vie culturelle des autres sans une connaissance des idées qui les sous-tendent. Certaines de ces idées sont transmises par le langage, et la connaissance de la langue facilite la compréhension d'une culture dont elle est souvent la clé. La traduction peut modifier les charges émotives des mots. Pour un Australien, le mot « Whining Pome » ou « Pommie » ne veut pas seulement dire un « immigrant britannique ». Il a en plus une connotation à la fois négative et moqueuse qui s'explique comme suit : « Whining » vient du verbe « to whine » qui signifie se plaindre et « Pome » veut dire « Prisoner of Mother England » qui se traduit par prisonnier de la mère patrie britannique. Les langues africaines sont souvent pauvres en mots pour désigner les formes géométriques, ce qui complique les communications d'ordre spatial. Certains mots, certaines idées sont proscrits dans certaines sociétés. On peut, par exemple, y interdire les discussions sur des sujets tels le contrôle des naissances. Certaines des

différences de règles exposées ci-dessus sont d'ailleurs liées aux idées qui les ont formées.

Alors que Nord-Américains et Européens prêchent l'amour et l'amitié, la santé et la richesse, les Japonais prônent la sérénité et la satisfaction esthétique. Dans certaines régions de l'Inde, la richesse n'est pas estimée car on pense qu'elle mène à l'arrogance et attire le vol.

Les « Culture Assimilators » mis au point par l'Université de l'Illinois permettent de se familiariser avec les règles et les idées des autres cultures. Ils ont été établis à partir d'enquêtes sur des incidents critiques qui ont permis de décortiquer quelque quarante situations très difficiles dont les données ont alors été incorporées à un texte didactique afin d'enseigner comment s'en tirer au mieux dans telle ou telle situation. Parmi d'autres méthodes figurent les discussions sur les études de cas, la lecture de romans ou d'articles ethnographiques sur l'autre culture, et enfin l'étude de films et de bandes vidéo.

(Adapté de l'anglais)

Lettres à la rédaction

Le Commissaire et les droits linguistiques

Fidèle lecteur de *Langue et société*, j'ai évidemment lu avec plaisir le numéro 7, Hiver/Printemps 1982. J'y ai particulièrement apprécié l'article de M. Robert Buchan intitulé *La Loi sur le Canada et les droits linguistiques*.

Les nouvelles perspectives qu'offre la constitutionnalisation des droits linguistiques fondamentaux renforcera le pouvoir du Commissaire aux langues officielles dans les efforts qu'il déploie, devant les tribunaux ou ailleurs. Le rapatriement de la Constitution ne peut que servir la cause de la réforme linguistique.

Il est bon de constater que le pouvoir du Commissaire aux langues officielles sera éventuellement réaménagé. Les institutions fédérales désireuses de se soustraire à la *Loi sur les langues officielles* devront donc y penser deux fois.

François-Xavier Simard
Chicoutimi (Québec)

Protection des langues autochtones en C.-B.

Je viens de terminer la lecture du dernier numéro de votre revue (N° 7, Hiver/Printemps 1982) et j'ai pensé que vous seriez peut-être intéressé par un projet que je tente de réaliser ici, en Colombie-Britannique.

Le 3 juin, j'ai présenté à nouveau à l'Assemblée législative un projet de loi visant à établir un institut des langues autochtones en Colombie-Britannique, où se parlent la moitié des 60 langues amérindiennes du Canada. Cette province est l'une des régions les plus vastes et les plus diversifiées du monde, du point de vue linguistique. Cependant, chaque année, les langues autochtones sont un peu plus menacées.

Un institut des langues autochtones s'impose si l'on veut préserver un tel héritage culturel. Des organismes réunissant plus de 300 000 personnes appuient déjà ce projet de loi. Bandes indiennes locales et organismes indiens, syndicats commerciaux et églises, tous reconnaissent l'importance de la survie des langues amérindiennes pour le bien-être social et économique des

peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

La loi conférerait à cet institut le mandat d'étudier les langues autochtones de la province et d'élaborer la documentation culturelle appropriée, y compris des alphabets et des dictionnaires. En outre, l'institut aiderait à la traduction de documents importants; il mettrait en place les structures nécessaires à la production et à la diffusion d'une littérature autochtone. Il assurerait enfin la formation de conférenciers autochtones qui joueraient le rôle d'enseignants ou d'enseignants adjoints dans les écoles de Colombie-Britannique.

Gordon Hanson, N.P.D.
Assemblée législative
Victoria (Colombie-Britannique)

Les Québécois et les Études canadiennes

L'auteur de *Pour une vision globale du Canada*, James Page, vise juste dans votre numéro 7 Hiver/Printemps 1982. Alors que je m'attendais à un banal recensement des programmes universitaires spécialisés en Études canadiennes, j'ai dû m'arrêter et relire : « Autre facteur à retenir », le fait que pour certaines gens, le terme « Études canadiennes » soit synonyme de promotion de l'unité nationale... Les choses étant ce qu'elles sont, seuls les établissements anglophones offrent des programmes officiels d'« Études canadiennes ». Je tiens à louer la franchise de M. Page et celle de l'équipe de rédaction de *Langue et société*.

Peu m'importe que l'Allemagne, l'Australie ou le Japon voit à la promotion des Études canadiennes. Je suis témoin de ce que le gouvernement québécois actuel camoufle aux élèves du primaire et du secondaire. J'ai été victime de ce que les gouvernements précédents m'ont caché à tous les niveaux scolaires. J'ai acquis mes préjugés dans les livres obligatoires, mes enfants feront de même. Nous verrons tous le même habit rouge derrière chaque arbre et nous justifierons notre étroitesse d'esprit par l'immensité de notre grand pays.

James Page a bien raison de secouer les autorités universitaires, mais ses lecteurs canadiens-anglais ont le droit de savoir

qu'au Québec, le mal prend racine au primaire, au secondaire et au niveau collégial. Il suffit de consulter les livres d'histoire des élèves québécois pour connaître la vraie définition de la « québécutude » et dénoncer les autorités manipulées du ministère québécois de l'Éducation. Il faut pointer du doigt les professeurs d'économie au niveau cégep, trop souvent inquiets de la seule conjoncture québécoise. Il faut chercher à connaître les intentions véritables des éducateurs devenus prédicateurs.

Bien avant d'accéder à l'université, le jeune Québécois ne dispose pas des moyens nécessaires pour vraiment comprendre la société canadienne. Tout en voulant souligner le franc-parler de M. Page, j'ai tenu à préciser le sens de l'expression « les choses étant ce qu'elles sont ».

André Dulude
Montréal (Québec)

Toponymie canadienne

La revue *Langue et société* s'est penchée jusqu'ici sur un nombre intéressant de problèmes variés touchant les questions de bilinguisme et de multilinguisme tant au Canada qu'ailleurs.

Dans cette veine, j'aimerais suggérer qu'à l'occasion d'un prochain numéro on aborde la question des noms géographiques au Canada et de leur traitement linguistique. Un colloque organisé à Ottawa en juin dernier par le Comité permanent canadien des noms géographiques a montré qu'il y a ample matière à discussion dans ce domaine : comment appliquer les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* en matière de toponymie ? Y a-t-il des zones de conflit entre politiques linguistiques provinciales et fédérales ? Dans un récent numéro (*Langue et société* N° 5, Printemps/Été 1981) Allan Fotheringham ne faisait que toucher à la pointe de l'iceberg en soulevant le cas du Murphy Bridge/Pont Murphy en Colombie-Britannique. On pourrait aussi à cette occasion examiner les solutions que d'autres pays multilingues ont apportées à ce type de problème.

André Lapierre
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario)